

Une fin d'année... difficile



8 décembre 2020

On s'était pourtant tous souhaités une bonne année 2020, et aujourd'hui, on est content qu'elle se termine. Une pandémie mondiale entraînant une crise sanitaire sans précédent, des revalorisations de salaires qui tardent à venir, bien en deçà des espérances et excluant certains d'entre nous, un dialogue social fragilisé par des échanges à distance, des négociations difficiles et sur le terrain, des équipes fatiguées. Pourtant, nous retiendrons la solidarité et l'implication de tous dans ces moments difficiles. Voici donc les derniers points d'actualité.

Crise sanitaire et campagne de vaccination

Chaque semaine, une réunion entre la direction des établissements et les organisations syndicales permet de faire le point sur l'état de la crise sanitaire au sein de nos établissements. Cette rencontre hebdomadaire se veut autant un échange du terrain vers le siège qu'une communication de l'employeur aux OS. Ainsi sont abordés les sujets suivants:

- Situation cas COVID + (suspensions et déclarés Patients et salariés – salariés hospitalisés)
- Unités COVID – Point de situation – nombre Décès
- IRP locales – Informations aux RP et échanges RP direction locale (information au personnel)
- Mesures dérogatoires mises en place
- Point RH – Télétravail, chômage partiel, salariés vulnérables etc...
- Organisations spécifiques
- Cellule Psychologique et IARP

Si durant la première vague, les établissements SSR étaient durement impactés, c'est aujourd'hui au Médico-social d'être dans la tourmente, l'EHPAD de Caire Val et les Etablissements Médico-Sociaux du Royans étant particulièrement touchés.

Lors du CSE ASS du 2 décembre (mais les chiffres bougent à la hausse comme à la baisse chaque jour), 105 patients et résidents étaient diagnostiqués positif au Covid19 contre 132 la semaine précédente. En revanche, 84 salariés s'étaient déclarés positif au Covid19 contre 79 la semaine précédente. A ce jour, nous déplorons 42 décès dont la moitié sur le SSR et l'autre moitié sur le Médico-social.

Concernant les vaccins, l'état gardera la main mais mettra en priorité les résidents des EHPAD. La Haute Autorité de Santé ayant pour l'instant oublié les personnels des EHPAD, une régularisation de cette « boulette » est en cours.

Sur le secteur du handicap, les résidents seront également prioritaires ainsi que les salariés présentant des facteurs de risques. L'HAS devra gérer une logistique imposant un stockage des vaccins à une température de -70° C et ne pouvant rester en congélateur classique, à -2° C, que deux ou trois jours seulement.

Ségur de la santé – Revalorisation des salaires

C'est dans ce contexte que les revalorisations de salaires liées au Ségur de la santé seront effectives sur le bulletin de salaire du mois de décembre.

238 euros bruts dès le mois de décembre complétés de 351 euros de rétroactivité depuis le mois de septembre sur une base de temps plein. En résumé et pour un salarié à temps plein, 589 euros bruts en décembre et ensuite une augmentation mensuelle de 238 euros (2 856 euros annuel) qui apparaîtra sur le bulletin de salaire au libellé de « Prime Ségur ».

Cette revalorisation ne touchera pourtant pas l'ensemble des salariés, puisque sont exclus les EMS du Royans (eux-même qui aujourd'hui, dans le cœur de la tourmente, donnent le maximum pour gérer une crise sans précédent), le SSIAD de Caire Val (lui-même très impacté par la crise sanitaire) et l'IFSI de La Verrière.

Au titre de l'égalité de traitement dans l'UES MGEN, l'UNSA MGEN mais aussi la CFDT et la CGT se mobilisent par le biais d'une pétition de soutien à nos collègues laissés-pour-compte. Nous vous demandons, au nom de la solidarité, d'affirmer votre soutien en apposant votre signature à cette pétition qui sera remise à l'employeur en séance du CSE Central du 16 décembre prochain avant d'être envoyée au président Berthilier. Le Vice-Président de VYV lui-même, reconnaît dans un courrier qu'il adresse à Olivier Véran, Ministre de la santé, et Brigitte Bourguignon, Ministre Déléguée chargée de l'Autonomie auprès du Ministre de la Santé, que cette mesure d'exclusion est « Juridiquement insécurisante » du fait du non respect de l'égalité de traitement dans l'entreprise.

Négociation Annuelle Obligatoire

Obligatoire, oui, et c'est probablement pour cela que les représentants des organisations syndicales restent autour de la table pour représenter le secteur Sanitaire et Social. Car les choses sont relativement claires dès la première séance, il n'y avait rien pour notre secteur l'an dernier, certes, mais cette année encore, les établissements sont déficitaires, nous annoncent clairement Frédéric Pauthier, DRH Groupe, et nous ne pouvons pas distribuer ce que nous n'avons pas. Et de rajouter « pas de richesses créées, pas de distribution ».

Mais ce n'est qu'une première séance de NAO qui s'étalera sur les mois de décembre et sans doute janvier, tout reste possible....

Baromètre QVT : donner votre avis !!!

Plusieurs dispositifs voient le jour :

- **Questionnaire hebdomadaire.** Chaque semaine donnez votre avis sur la qualité de vie au travail, de manière rapide, sur quelques items.
- **Enquête annuelle QVT.** En ce moment, au travers d'un questionnaire (composé d'une trentaine de questions) co-construit avec les organisations syndicales, l'enquête est diffusée par l'employeur via son partenaire « bloom at work »

L'UNSA MGEN appelle les salariés à s'exprimer, sur vos satisfactions, vos colères, vos attentes, vos ressentis à l'égard de la charge de travail, de l'encadrement, de l'environnement de travail, la pénibilité, sur l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle...

100 % ANONYME
Exprimez vous !
Sur votre temps de travail !
Et surtout,
Sur vos conditions de travail !



<https://www.bloom-at-work.com/fr/anonymity>

Pour L'UNSA-MGEN, continuer de défendre l'ensemble des salariés en maintenant le lien collectif reste un enjeu déterminant.

Ainsi plusieurs dispositifs ont vu le jour, allant de la révision d'un accord sur la politique logement (mobilité/aides/logement social), à un accord sur la politique d'emploi à l'égard des personnes en situation de handicap... D'autres sont en cours de discussion notamment sur la Qualité de Vie au Travail, le télétravail pour le pérenniser au-delà de l'état d'urgence, ou sur les dispositifs de mesures exceptionnelles dans une version 2...

Sur chaque sujet l'UNSA-MGEN s'appuie sur vos remontées afin de déterminer ce qui est acceptable ou non, pour revendiquer des améliorations, pour faire qu'au-delà des textes, les engagements pris se vérifient sur le terrain, que les dispositifs soient bels et biens accessibles aux salariés.

Nous avons fort à faire et exigeons de l'employeur que les temps de négociations respectent le rôle de chaque acteur, que les remontées du terrain soient entendues, que les représentants que nous sommes puissions disposer au sein des instances représentatives (CSE, Commissions...) des temps d'échanges suffisants, sans entrave ni provocation, pour un véritable dialogue social !

L'UNSA-MGEN vous écoute, vous conseille, vous soutient, vous accompagne, vous défend, vous assiste pour vos congés, vos formations, vos évolutions professionnelles, lors d'entretiens disciplinaires, départs en retraite, dispositifs employeurs : **POUR VOS DROITS DANS L'ENTREPRISE.**

ADHEREZ dès à présent!



Bulletin d'adhésion 2021

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____/____/20__

Signature

Païement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Pour un païement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN
7 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2021

Tarifs inchangés!

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuelle déduction fait des 66% de credit d'impot
jusqu'à 1600€	45 €	15 €	1,28 €
de 1601 à 1800€	51 €	17 €	1,45 €
de 1801 à 2000€	60 €	20 €	1,70 €
de 2001€ à 2400€	69 €	23 €	1,96 €
de 2401 à 2800€	84 €	29 €	2,38 €
Plus de 2800€	96 €	33 €	2,72 €

Contact Trésorerie:

Eric David :
edavidsi@mgen.fr

Philippe GOUBET
pgoubet26@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !